

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/64
OBJET : PLAN DE FORMATION - CONVENTIONS

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la

Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/64

PLAN DE FORMATION - CONVENTIONS

Vu la délibération n° 2013/100 du 10 décembre 2013 - plan de formation et conventions 2013,

Par délibération n° 2012/57, la communauté de communes a adopté son plan de formation pour une période triennale (actuellement 2012 à 2014),

La réalisation de ce plan de formation est assurée en priorité par le CNFPT au travers de la cotisation (1% de la masse salariale) qui lui est versée chaque année, mais également en faisant appel à des compétences internes et à des organismes de formation extérieurs.

Pour mettre en œuvre les formations, individuelles ou collectives, la Communauté de Communes fait appel :

- Au CNFPT,
- A des organismes de formation extérieurs avec lesquels elle passe des conventions,
- A des compétences internes.

Le conseil de Communauté à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de formation à intervenir pour la durée de son mandat dans la limite des crédits budgétaires votés.
- **Dit** que le Conseil sera tenu informé à chaque réunion des conventions signées dans le cadre de cette délégation.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

